



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVE LYRE

Séance du JEUDI 26 MARS 2026 à 18H30

N05- DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ÉLU ET D'UN AGENT AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Membres du conseil Municipal

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12

Convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt six mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Neuve Lyre, conformément à la loi, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de MME Chantal TOPART, Maire.

Présents :

Adjoints : M. Jérôme BEAUMESNIL, Mme Sylvie BÈS,

Conseillers : Laurent TOUZÉ, Marie-France BASTIN, Jean-Claude GAUTHIER, Gisèle LE ROY, M. Ludovic MARTIAL, M. Didier SOLLIER, Dominique TOULAIN, Nathalie NOËL, Evelyne TOUZÉ

Absents excusés : Emilie COURAUDON, Rémi DORMAND

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Mme Sylvie BÈS a été nommée secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.
vu l'adhésion de la commune auprès du CNAS.

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu le renouvellement du conseil municipal installé le 20 mars 2026 ;

Mme LE Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un représentant élu et un agent qui représenteront notre collectivité en qualité de délégués. Ils porteront voix au sein du CNAS.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Élu de la commune :

NOM : BEAUMESNIL

PRENOM : Jérôme

Représentants de la commune au sein du CNAS.

2/ Agent communal :

NOM : RAULOT

PRENOM : Chantal

Le conseil **ADOpte** à l'UNANIMITÉ la nomination de M. Jérôme BEAUMESNIL et de Mme Chantal RAULOT, proposés ci-dessus au CNAS

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour copie conforme,




Le Maire
Chantal TOPART